



**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

M. ROBINSON présente la proposition suivante :

Proposition n° 37 : Conditions de logement des Autochtones

Attendu :

que les conditions actuelles de logement des collectivités des Premières Nations et le manque de logements décents dans ces collectivités ont atteint un seuil critique;

que le nombre de personnes atteintes de maladies, notamment la tuberculose et la pneumonie, augmente dans plusieurs de ces collectivités en raison de la surpopulation existant dans plusieurs logements et de leur mauvais état;

que ces conditions de surpopulation obligent habituellement deux familles ou plus à vivre dans des maisons de deux chambres à coucher qui souvent n'ont pas de canalisations d'eau ou d'égouts;

que, par exemple, la Première Nation Mathias Colomb compte plus de mille six cents personnes vivant dans moins de deux cents maisons;

que moins de la moitié des maisons de Shamattawa sont équipées d'installations de plomberie;

que le manque de logements dans la plupart des réserves et dans les communautés relevant de la *Loi sur les Affaires du Nord* oblige les résidents à vivre dans des conditions semblables à celles du Tiers-Monde;

que la Commission royale sur les peuples autochtones, en faisant un rapport détaillé de ces conditions, a demandé au gouvernement fédéral et aux gouvernements des provinces de travailler de concert avec les gouvernements autochtones afin d'élaborer des projets de création de logements qui conviennent au climat local et à la population active,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le premier ministre à constituer un comité du Cabinet chargé de coordonner avec le gouvernement fédéral et les gouvernements autochtones une stratégie en matière de logement, pour que la quantité et la qualité des logements des collectivités autochtones soient augmentées de façon importante;

que le greffier de l'Assemblée fasse parvenir une copie de la présente proposition au ministre fédéral des Affaires indiennes.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. ROBINSON, de M. le *ministre* NEWMAN, de M. HICKES et de M<sup>me</sup> DRIEDGER, M. LAMOUREUX prend la parole jusqu'à 11 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

---

M. DOER présente la proposition suivante :

Proposition n° 38 : Inondation de 1997

Attendu :

que l'inondation de 1997 qui a touché 28 000 résidents du Manitoba est la plus importante qu'ait connue la province;

que le bénévolat des Manitobains, le soutien de l'armée canadienne, le dévouement des organismes de service et la générosité des Canadiens d'un océan à l'autre ont été un exemple de collaboration et de bonne volonté pendant toute la durée de la crise occasionnée par l'inondation;

que depuis le mois d'avril 1997 on demande au gouvernement provincial de renoncer à la franchise, de préparer des paiements anticipés, de déterminer le coût de remplacement d'articles essentiels tels que les appareils de chauffage, de s'occuper des questions liées à l'assurance-récolte et au bétail et de prendre toutes les mesures possibles pour que les victimes de l'inondation reçoivent en temps opportun de l'aide afin qu'elles puissent refaire leur vie;

que le premier ministre a affirmé que les résidents de la vallée de la rivière Rouge devaient assumer une certaine part de responsabilité étant donné qu'ils demeuraient dans une plaine inondable;

qu'à trois reprises depuis le mois de juin 1997 les victimes de l'inondation se sont rendues à l'Assemblée législative et ont demandé de rencontrer le premier ministre afin d'aborder certaines questions telles que la gestion de l'eau, les erreurs dans les évaluations, les retards dans le règlement des demandes d'indemnisation, les dossiers perdus, les coûts de dépréciation et les franchises, le manque de renseignements sur les mesures de protection contre l'inondation ainsi que la frustration générale et le stress que ces victimes ont éprouvés après l'inondation;

que le gouvernement provincial a attendu jusqu'à la fin du mois d'octobre pour modifier ses règles concernant la franchise et la dépréciation;

que 200 victimes de l'inondation ne pourront pas vivre dans leur foyer cet hiver alors qu'au moment de l'inondation de 1950 l'indemnisation rapide des victimes avait permis à celles-ci de retourner chez elles au plus tard en octobre de la même année;

Le jeudi 4 juin 1998

---

que les agriculteurs continuent à perdre des revenus étant donné que l'aide tarde à venir,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à régler immédiatement les demandes d'indemnisation et, notamment, à se pencher sur l'abordabilité du programme de protection contre les inondations destiné aux particuliers et aux familles de la vallée de la rivière Rouge;

que l'Assemblée condamne le premier ministre pour sa déclaration portant que les résidents de la vallée de la rivière Rouge devaient assumer une part de responsabilité du fait qu'ils demeuraient dans une plaine inondable, déclaration qui ne respecte pas l'esprit communautaire que les Manitobains ont démontré au cours de la crise occasionnée par l'inondation de 1997;

que l'Assemblée exhorte le premier ministre à rencontrer directement les victimes de l'inondation pour qu'il leur permette de se faire entendre et tire profit de leur expérience;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à lui présenter un plan de gestion des eaux et un programme d'aide aux sinistrés détaillés qui atténueraient les difficultés des victimes d'inondation dans l'avenir.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. DOER, de M. le *ministre* PITURA, de M<sup>me</sup> WOWCHUK, de M. le *ministre* CUMMINGS et de M. LAURENDEAU, M. SVEINSON prend la parole jusqu'à midi et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

M<sup>me</sup> WOWCHUK présente la pétition de R. Griffith, B. Watts, C. Cook et autres personnes demandant le dépôt du rapport Estey concernant l'enquête sur le transport du grain.

---

Est lue et reçue la pétition que M<sup>me</sup> WOWCHUK a présentée au nom de K. Edwards, M. Hall, J. Marchuk et autres personnes demandant le dépôt du rapport Estey concernant l'enquête sur le transport du grain.

---

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité pour le 3 juin 1998, que voici :

### EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

10.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DIX MILLE DEUX CENTS DOLLARS pour L'INDUSTRIE, LE COMMERCE ET LE TOURISME :

ADMINISTRATION ET FINANCES ..... 3 670 200,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

10.4 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-NEUF MILLE QUATRE CENTS DOLLARS pour L'INDUSTRIE, LE COMMERCE ET LE TOURISME :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ..... 2 969 400,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est reçu, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

---

M. le *ministre* DERKACH dépose le rapport de la Commission des droits de surface pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998.

(document parlementaire n° 203)

---

Après la période des questions orales, l'Assemblée permet le retour au dépôt de projets de loi.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, M. EVANS (Brandon-Est) dépose le projet de loi n° 303 – *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Brandon Area Foundation »/The Brandon Area Foundation Incorporation Amendment Act* –, lequel est lu une première fois.

---

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, M. DYCK, M<sup>me</sup> MIHYCHUK, M. PENNER, M<sup>me</sup> CERILLI et M. LAMOUREUX font des déclarations de députés.

---

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 142 déposé le 24 mars 1998, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que l'examen du budget du Logement ait lieu, dans la salle 255, après l'examen du budget du Sport. Ce changement est en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

---

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité. Les travaux sont interrompus à 17 heures pour la période réservée aux affaires émanant des députés.

---

M<sup>me</sup> CERILLI présente la proposition suivante :

Proposition n° 39 : Éducation sanitaire

Attendu :

qu'en 1994 le gouvernement provincial a radié le cours d'éducation sanitaire de la liste des cours obligatoires pour les classes de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année et a également proposé de rendre le cours d'éducation physique non obligatoire au secondaire;

que, depuis 1994, le gouvernement provincial a fait marche arrière en exigeant que le nouveau programme d'études en cours d'élaboration prévoit une période qui serait divisée entre l'éducation sanitaire et l'éducation physique;

que cette décision a occasionné beaucoup de confusion et entraîné un manque de continuité dans le programme d'études et dans les périodes consacrées à l'éducation sanitaire et à l'éducation physique dans le système scolaire;

que diverses enquêtes, notamment le rapport du chirurgien en chef, recommandent que ces cours soient obligatoires de la maternelle à la douzième année;

que des cours de qualité en éducation sanitaire et en éducation physique enseignés dans le cadre du système scolaire par des enseignants brevetés et formés dans ces domaines devraient être perçus comme des mesures d'hygiène préventive pouvant aider à résoudre de nombreux problèmes tels que la grossesse chez les adolescentes, l'obésité, le suicide et la dépression, l'usage accru du tabac, la violence dans les fréquentations et l'usage de l'alcool et de drogues,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à rétablir l'éducation sanitaire et l'éducation physique au nombre des cours obligatoires pour les classes de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année;

que l'Assemblée exhorte la ministre de l'Éducation à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que les programmes d'études soient modifiés et que les enseignants reçoivent la formation appropriée de sorte que ces cours soient offerts à tous les élèves du Manitoba.

Le jeudi 4 juin 1998

---

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M<sup>me</sup> CERILLI, de M<sup>me</sup> la *ministre* McINTOSH et de M. McALPINE, M. DYCK prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

---

Sur la motion de M. HELWER, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des services publics et des ressources naturelles soit modifiée comme suit :

M<sup>me</sup> DRIEDGER remplace M. LAURENDEAU;  
M. le *ministre* McCRAE remplace M. le *ministre* NEWMAN.

---

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à lundi prochain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise DACQUAY